

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 138

19 janvier 2016

SOMMAIRE

AISM Real Estate and Investments Holdings S.à r.l.	6580	Gepah Gestion Luxembourg S.A.	6598
Altra Management s.à r.l.	6578	Gestador S.A.	6609
AMSTOFFICE S.A.	6595	Grand City Properties S.A.	6614
Astrog Asset Management	6580	High Liquidity Investment Fund	6618
Avenirose S.A.	6578	Hudson Euro Co. S.à.r.l.	6616
Bard Operations Center S.à r.l.	6578	International Resorts Holding S.C.A.	6611
Bashneft Capital S.A.	6578	IPF Management I S.à r.l.	6603
Be For You S.A.	6578	Lpco Asset 1 S.à r.l.	6607
BVfon Holding S.A.	6580	Mandalay S.A., SPF	6622
Capitana Seas S.à r.l.	6592	M & S Mipco S.à r.l.	6621
CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l.	6582	Universal Investment Holding S.A.	6581
Cofra Investments S.à r.l.	6590	Universal Investment Holding S.A.	6581
ColSCO Luxembourg S.à r.l.	6582	Valéan Immobilier S.A.	6581
Connaught Hill Investments S.à r.l.	6582	VDS Contractors Sàrl	6580
Connaught Hill Investments S.à r.l.	6582	Velvet Securities Holdings S.à r.l.	6581
Crystal Management S.A.	6582	Velvet Securities S.à r.l.	6581
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	6624	WCSCF Finance Sàrl	6579
DH Services Luxembourg S.à r.l.	6624	Westfield Italian Holdings S.à r.l.	6579
EIC Luxembourg Sàrl	6583	Westfield Milan S.à r.l.	6579
EIF Soparfi A S.à r.l.	6624	Willcox Investments S.A.	6580
EIF Soparfi C S.à r.l.	6587	Yog'Attitude S.A.	6579
FRM Participations S.A.	6589	Zeus Recovery Fund SA	6579

Avenirose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 134.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
AVENIROSE S.A.
Signature

Référence de publication: 2015191672/12.

(150215019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Altra Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5577 Remich, 20, rue Wenkel.
R.C.S. Luxembourg B 169.170.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015191626/12.

(150214904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Bard Operations Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 392.220,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 165.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191682/10.

(150214873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Bashneft Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 177.748.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015191683/10.

(150215067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Be For You S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 183.184.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015191684/10.

(150214580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Westfield Italian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.892.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015191567/12.

(150213450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Westfield Milan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.922.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015191568/12.

(150213449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

WCSCF Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.445.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015191573/12.

(150213451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Zeus Recovery Fund SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.679.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191584/9.

(150214037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Yog'Attitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5312 Contern, 2, Bourgheid.

R.C.S. Luxembourg B 101.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191583/9.

(150213919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Willcox Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 115.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015191578/9.
(150214286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Astrog Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 187.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015191631/9.
(150215367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

AISM Real Estate and Investments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 280.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
AISM Real Estate and Investments Holdings S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2015191645/12.
(150214863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

BVfon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 112.857.

Les comptes annuels audités de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015191723/12.
(150214913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

VDS Contractors Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.
R.C.S. Luxembourg B 92.548.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 25/11/2015.

FRL SA
Signature

Référence de publication: 2015191556/12.
(150213697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Universal Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 19, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.176.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSAL INVESTMENT HOLDING S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015191541/11.

(150213853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Universal Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 19, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.176.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSAL INVESTMENT HOLDING S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015191542/11.

(150213854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Velvet Securities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 186.393.

—
Les comptes annuels pour la période du 11 avril 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191548/11.

(150213778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Velvet Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 186.399.

—
Les comptes annuels pour la période du 11 avril 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191549/11.

(150213800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Valéan Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 189.897.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191547/10.

(150213563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.710.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.732.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 8 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 71 du 11 janvier 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015191752/14.

(150215129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Colsko Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 155.702.

—
Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191741/10.

(150214592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Connaught Hill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 178.298.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191742/10.

(150214985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Connaught Hill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 178.298.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191743/10.

(150214986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Crystal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.966.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191745/10.

(150215251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

EIC Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 187.530.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of October.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

8900973 Canada Ltd., a company organized and incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 1067 Sherwin Road, Winnipeg (Manitoba, Canada), MB R3H 0T8, registered with the industry register of Canada under number 890097-3 (the “Sole Shareholder”),

duly represented by Maître Brigitte Czoske, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse by virtue of a proxy dated October 19, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of EIC Luxembourg Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 187.530, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on May 14, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2086 on August 7, 2014 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Cosita Delvaux acting in replacement of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on August 21, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2856 on October 16, 2015 (the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Allocation of an amount of USD 8,542.15 (eight thousand five hundred and forty-two US Dollars fifteen cents) from the ordinary shares legal reserve of the Company to the profit brought forward account of the Company;

2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 110,000.- (one hundred and ten thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 1,211,187 (one million two hundred and eleven thousand one hundred and eighty-seven US Dollars) to the amount of USD 1,321,187 (one million three hundred and twenty-one thousand one hundred and eighty-seven US Dollars) by the issue of 1,100 (one thousand one hundred) ordinary shares and 108,900 (one hundred and eight thousand nine hundred) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”) with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

3. Allocation of an amount of USD 110.- (one hundred and ten US Dollars) to the ordinary shares legal reserve of the Company and allocation of an amount of USD 10,890.- (ten thousand eight hundred and ninety US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company;

4. Subscription and payment of (i) all additional ordinary shares, with a share premium attached to the ordinary shares amounting to USD 108,790.- (one hundred and eight thousand seven hundred and ninety US Dollars) and the allocation of the amount of USD 110.- (one hundred and ten US Dollars) to the ordinary shares legal reserve of the Company and (ii) all additional MRPS, with a share premium attached to the MRPS amounting to USD 10,770,210.- (ten million seven hundred and seventy thousand two hundred and ten US Dollars) and the allocation of an amount of USD 10,890.- (ten thousand eight hundred and ninety US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company by a contribution in kind of claims by the Sole Shareholder;

5. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the planned corporate capital increase; and

6. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to allocate the amount of USD 8,542.15 (eight thousand five hundred and forty-two US Dollars fifteen cents) from the ordinary shares legal reserve of the Company to the profit brought forward account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 110,000.- (ten hundred and ten thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 1,211,187.- (one million two hundred and eleven thousand one hundred and eighty-seven US Dollars) to the amount of USD 1,321,187.- (one million three hundred and twenty-one thousand one hundred and eighty-seven US Dollars).

Third resolution

The Sole Shareholder decided to issue 1,100 (one thousand one hundred) ordinary shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the ordinary shares amounting to USD 108,790.- (one hundred and eight thousand seven hundred and ninety US Dollars) and the allocation of the amount of USD 110.- (one hundred and ten US Dollars) to the ordinary shares legal reserve of the Company. Furthermore the Sole Shareholder decided to issue 108,900 (one hundred and eight thousand nine hundred) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the MRPS of USD 10,770,210.- (ten million seven hundred and seventy thousand two hundred and ten US Dollars) and the allocation of the amount of USD 10,890.- (ten thousand eight hundred and ninety US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company.

Fourth resolution

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Maître Brigitte Czoske, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on October 19, 2015 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 1,100 (one thousand one hundred) ordinary shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 1,100.- (one thousand one hundred US Dollars);
 - subscribe for and fully pay 108,900 (one hundred and eight thousand nine hundred) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 108,900.- (one hundred and eight thousand nine hundred US Dollars);
 - pay a share premium attached to the ordinary shares amounting to USD 108,790.- (one hundred and eight thousand seven hundred and ninety US Dollars);
 - pay a share premium attached to MRPS amounting to USD 10,770,210.- (ten million seven hundred and seventy thousand two hundred and ten US Dollars);
 - allocate to the ordinary shares legal reserve of the Company the amount of USD 110.- (one hundred and ten US Dollar);
- and
- allocate to the MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 10,890.- (ten thousand eight hundred and ninety US Dollars);
- by the contribution in kind of claims of an aggregate amount of USD 11,000,000.- (eleven million US Dollars) (the "Claims").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claims excluding any real estate asset, these Claims being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 11,000,000.- (eleven million US Dollars).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Claims has been given to the managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

"5.1. The Corporation's corporate capital is set at USD 1,321,187.- (one million three hundred and twenty-one thousand one hundred and eighty-seven US Dollars), represented by two (2) classes of shares as follows: 24,500 (twenty-four thousand five hundred) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 1,296,687 (one million two hundred and ninety-six thousand six hundred and eighty-seven) mandatory redeemable preferred shares (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights as determined under article 14 of these articles of association."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 4,600.- (four thousand six hundred euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 11,000,000.- (eleven million US Dollars) is valued at EUR 9,673,803.78 (nine million six hundred seventy-three thousand eight hundred three euro seventy-eight cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour d'octobre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

8900973 Canada Ltd., une société constituée et établie sous le droit Canadien ayant son siège social situé à 1067 Sherwin Road, Winnipeg (Ontario, Canada), MB R3H 0T8, inscrite au registre de l'industrie du Canada sous le numéro 890097-3 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Brigitte Czoske, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration du 19 octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de EIC Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.530, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg le 14 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2086 le 7 août 2014 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux agissant en remplacement de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg le 21 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2856 du 16 octobre 2015 (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Allocation d'un montant de USD 8.542,15 (huit mille cinq cent quarante-deux dollars américains quinze centimes) de la réserve légale parts ordinaires de la Société au compte de profit reporté de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 110.000,- (cent dix mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1.211.187,- (un million deux cent onze mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) à un montant de USD 1.321.187,- (un million trois cent vingt-et-un mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) par l'émission de 1.100 (mille cent) parts ordinaires et 108.900 (cent huit mille neuf cents) parts préférentielles obligatoirement rachetables (les «PPOR») d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;

3. Allocation d'un montant de USD 110,- (cent dix dollars américains) à la réserve légale parts ordinaires de la Société et allocation de USD 10.890,- (dix mille huit cent quatre-vingt-dix dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société;

4. Souscription et libération de (i) toutes les parts ordinaires, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de USD 108.790,- (cent huit mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 110,- (cent dix dollars américains) et de (ii) toutes les PPOR, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 10.770.210,- (dix millions sept cent soixante-dix mille deux cent dix dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 10.890,- (dix mille huit cent quatre-vingt dix dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société par l'Associé Unique par l'apport en nature de droits à recevoir;

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée;

6. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'allouer le montant de USD 8.542,15 (huit mille cinq cent quarante-deux dollars américains quinze centimes) de la réserve légale parts ordinaires de la Société au compte de profit reporté de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 110.000,- (cent dix mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1.211.187,- (un million deux cent onze mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) à un montant de USD 1.321.187,- (un million trois cent vingt-et-un mille cent quatre-vingt-sept dollars américains).

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 1.100 (mille cent) parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de USD 108.790,- (cent huit mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 110,- (cent dix dollars américains) à la réserve légale des parts ordinaires de la Société. De plus, l'Associé Unique a décidé d'émettre 108.900 (cent huit mille neuf cents) PPOR d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 10.770.210,- (dix millions sept cent soixante-dix mille deux cent dix dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 10.890,- (dix mille huit cent quatre-vingt-dix dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société.

Quatrième résolution

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Maître Brigitte Czoske, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2015 qui restera annexée aux présentes.

La comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 1.100 (mille cent) parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 1.100,- (mille cent dollars américains);
 - souscrire et payer en totalité 108.900 (cent huit mille neuf cents) PPOR d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 108.900,- (cent huit mille neuf cents dollars américains);
 - payer une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de USD 108.790,- (cent huit mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains);
 - payer une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 10.770.210,- (dix millions sept cent soixante-dix mille deux cent dix dollars américains);
 - allouer à la réserve légale parts ordinaires de la Société le montant de USD 110,- (cent dix dollars américains); et
 - allouer à la réserve légale PPOR de la Société le montant de USD 10.890,- (dix mille huit cent quatre-vingt-dix dollars américains);
- par l'apport en nature de droits à recevoir d'un montant total de USD 11.000.000,- (onze millions de dollars américains) (les «Droits»).

Description de la contribution

La comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété des Droits excluant tout actif immobilier, ces Droits étant évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 11.000.000,- (onze millions de dollars américains).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Droits a été donnée au conseil de gérance et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à USD 1.321.187,- (un million trois cent vingt-et-un mille cent quatre-vingt-sept dollars américains) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 24.500 (vingt-quatre mille cinq cents) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 1.296.687 (un million deux cent quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt-sept) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»), et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts seront émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote tel qu'indiqué à l'article 14 de ces statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 4.600,- (quatre mille six cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 11.000.000,- (onze millions de dollars américains) est évalué à la somme de EUR 9.673.803,78 (neuf millions six cent soixante-treize mille huit cent trois euros soixante dix-huit cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signée avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 octobre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 33695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182171/230.

(150202687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

EIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.197.900,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.687.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EIF Soparfi D S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, with registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.936 (hereafter the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on October 27th, 2015

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of "EIF Soparfi C S.à r.l.", a private limited liability corporation with registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.687 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Alphonse LENTZ, notary then residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 15th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 444, dated on May 12th, 2005. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on September 24th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 187, dated on January 25th, 2013.

II. The capital of the Company is fixed at one hundred ninety-seven thousand nine hundred euro (EUR 197,900) represented by one thousand nine hundred and seventy-nine (1,979) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, being entirely paid up.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of twenty-five million euro (EUR 25,000,000), so as to raise it from its present amount of one hundred ninety-seven thousand nine hundred euro (EUR 197,900) to twenty-five million one hundred ninety-seven thousand nine hundred euro (EUR 25,197,900), by issuing two hundred fifty thousand (250,000) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

Then the appearing Sole Shareholder, represented at state above, declares to subscribe all the two hundred fifty thousand (250,000) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100), and to pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of twenty-five million euro (EUR 25,000,000) that the Sole Shareholder holds against "EIF Soparfi A S.à r.l.", a private limited liability company with registered office in L-2540 Luxembourg,

26-28, rue Edward Steichen Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.688 (the Receivable).

The Receivable shall be allocated to the share capital account of the Company for an amount of twenty-five million euro (EUR 25.000.000).

The valuation of the Receivable is evidenced by a valuation certificate issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

Such valuation certificate, after signature "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The appearing Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at to twenty-five million one hundred ninety-seven thousand nine hundred euro (EUR 25,197,900) represented by two hundred fifty-one thousand nine hundred seventy-nine (251,979) shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EIF Soparfi D S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.936 (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. La société comparante est la seule associée de la Société à responsabilité limitée «EIF Soparfi C S.à r.l.», avec siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.687 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 444 du 12 mai 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 25 janvier 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents euros (EUR 197.900) représenté par mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.979) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.

L'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents euros (EUR 197.900) à vingt-cinq millions cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents euros (EUR 25.197.900), par l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, la comparante Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire toutes les deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent (EUR 100) et de les libérer entièrement par un apport en nature qui consiste en la conversion d'une créance d'un montant total de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) que l'Associé Unique détient vis-à-vis de la société "EIF Soparfi A S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.688 (la Créance).

La Créance est affectée au compte de capital social de la Société pour un montant de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000).

L'évaluation de la Créance est prouvée par un certificat d'évaluation émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique reconnu et approuvé par l'organe de gestion de la Société.

Ledit certificat d'évaluation après avoir été signé «ne varietur» par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à un montant de vingt-cinq millions cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents euros (EUR 25.197.900), représenté par deux cent cinquante et un mille neuf cent soixante-dix-neuf (251.979) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.“

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte sont approximativement estimés à sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 3 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/24764. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182178/130.

(150203052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

FRM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.158.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FRM Participations S.A.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.158, constituée suivant acte notarié en date du 31 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 278 du 5 juin 1997 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 29 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 656 du 26 mars 2009.

L'assemblée est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Madame Peggy Partigianone, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne Meurou, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 10 novembre 2015;
2. Modification subséquente des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante, avec effet au 10 novembre 2015:

« **Art. 2. (Premier paragraphe).** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PARTIGIANONE, C. GESCHWIND, A. MEUROU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 octobre 2015. 1LAC/2015/31543. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015182226/54.

(150202951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Cofra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.221.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of September,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Cofra Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 98.221, incorporated pursuant to a notarial deed dated 12th December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 159 of 7th February 2004 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23rd December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 522 of 26th February 2014.

The meeting is opened at 4.40 p.m with Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne Meurou, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 10 November 2015 to Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg;

2. Subsequent amendments of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

II.- That the represented shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled *in* varietur by the persons appearing.

III.- That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the represented shareholder declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

Sole resolution:

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen and to amend consequently the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company, which will be read as follows, with effect on 10th November 2015:

“ **Art. 4. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Strassen.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Cofra Investments S.à r.l.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98.221, constituée suivant acte notarié en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 159 du 7 février 2004 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 522 du 26 février 2014.

L'assemblée est ouverte à 16.40 heures sous la présidence de Madame Peggy Partigianone, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne Meurou, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 10 novembre 2015;
2. Modification subséquente des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante, avec effet au 10 novembre 2015:

« **Art. 4. (premier paragraphe).** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PARTIGIANONE, C. GESCHWIND, A. MEUROU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 octobre 2015. 1LAC/2015/31536. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015182043/104.

(150202945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Capitana Seas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 201.293.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Franck ROUAYROUX, dirigeant d'entreprise, né à Paris (France) le 3 juillet 1961, demeurant à L-3841 Hesperange, 2, rue Josy Printz.

2.- Monsieur Patrick HAUTOT, dirigeant d'entreprise, né à Becqueville (France) le 30 avril 1959, demeurant à F-76520 La Neuville Chant d'Oisel, 501, rue Neuve.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Maître Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean L'Aveugle, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 12 octobre 2015.

Les prédictes procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "CAPITANA SEAS s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Livange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'apport d'affaires, la prise de participations et la gestion de celles-ci ainsi que le conseil et l'assistance en gestion pour les entreprises.

La société peut constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux ou se porter caution.

Elle peut prêter à toutes sociétés et/ou personnes physiques et se porter caution pour elles, même hypothécairement.

Elle pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Franck ROUAYROUX, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Patrick HAUTOT, préqualifié, cinquante parts sociales	<u>50</u>
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Julien ROUAYROUX, responsable back office, né à Saint-Martin-d'Hères le 12 août 1990, demeurant à L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-3378 Livange, 1, rue de Turi.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEISEN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182063/130.

(150202595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

AMSTOFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 201.321.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le cinq novembre

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Mademoiselle Séverine REDON, gérante de société (Conseil en communication), née le 08 mars 1972 à Saint-Chamond (France), demeurant au 8 Chemin Brot, CH-1223 Cologny,

ici représentée par Maître Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 14 octobre 2015.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions une société anonyme sous la dénomination de «AMSTOFFICE S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune par une résolution du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, répartis en deux (2) groupes A et B. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) administrateur jusqu'à l'assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un (1) actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration.

Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre «administrateur unique» ou «conseil d'administration», selon le cas.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins quarantehuit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement déterminés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communication, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un (1) ou plusieurs administrateurs.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du conseil d'administration concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de groupe A et d'un administrateur de groupe B, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales des actionnaires sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale des actionnaires, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

La société ne reconnaîtra qu'un (1) seul actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une action serait détenue par plusieurs personnes, la société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la société.

Tout actionnaire peut participer à l'assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée générale des actionnaires peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée générale des actionnaires est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée générale des actionnaires par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle assemblée générale des actionnaires.

Chaque action donne droit à une voix.

En cas de démembrement de la propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier, sauf pour les décisions concernant le transfert du siège social à l'étranger et le changement de nationalité auquel cas il appartient au nu-proprétaire. Le nu-proprétaire et l'usufruitier auront toutefois le droit de participer à toutes les décisions collectives.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième vendredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations dans la localité du siège social.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du conseil d'administration des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'associée unique a souscrit en son nom toutes les actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 100.000.-EUR (cent mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.090,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique représentant l'intégralité du capital social, représentée comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale et a pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1840 Luxembourg, 11b boulevard Joseph II.

2) Sont nommés administrateurs:

- de groupe A: Mademoiselle Séverine REDON, prénommée;

- de groupe B: Madame Véronique WAUTHIER, prénommée,

Monsieur Didier SCHÖNBERGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.

3) Est nommée en qualité de président du conseil d'administration Mademoiselle Séverine REDON, prénommée.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2021:

La société anonyme "Fidalph S.A.", ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume (RCS Luxembourg N° B. 114321).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue par le notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Wauthier, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181936/188.

(150203147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Gepah Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 201.305.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Julien RATHIER, directeur de sociétés, né le 18 janvier 1982 à Angoulême, France, demeurant à 21, rue Pasteur, F-16600 Magnac sur Touvre, France, ici représentée par Madame Fanny LAHBARI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 octobre 2015. Laquelle procuration sera signée «ne varietur» par le mandant et le notaire instrumentant et annexé au présent acte pour être soumis avec l'acte aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "GEPAH GESTION Luxembourg S.A.", laquelle sera régie

par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La Société a également pour objet l'acquisition, le développement, la mise en valeur, la commercialisation et la gestion, pour son compte et pour le compte de tiers, de marques, brevets, franchises, master franchises royalistes et tous autres droits de propriété industrielle et intellectuelle.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social. La société aura pour activité le conseil et l'assistance en développement et gestion d'entreprise et notamment à ce titre, sans que cette liste puisse être considérée comme limitative, des activités de conseils en développement, de gestion administrative, d'analyse de marché, d'analyse en besoin de développement, en recherche de fournisseurs et distributeurs.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix mille Euros (2.470.000.- EUR), représenté par deux cent quarante-sept mille (247.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, ignés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11 bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations soit par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les deux cent quarante-sept mille (247.000) actions représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Julien RATHIER, prénommé, et ont été libérées par apport en nature de trente-six mille six cent quatre-vingt (36.680) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit français «GEPAH 2», avec siège social à ZE de Maumont F-16600 Magnac-sur-Touvre, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême sous le numéro 753 242 346, qui a un capital social de neuf cent dix-sept mille vingt-cinq Euros (EUR 917.025.-) représenté par trente-six mille six cent quatre-vingt-une (36.681) parts sociales au total, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

En vertu des articles 26-1 et article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par AVEGA S.à r.l., réviseur d'entreprises, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à 59, Rue du Rollingergrund L - 2440 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B123099 daté du 20 octobre 2015 qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 247.000 actions à émettre en contrepartie d'une valeur nominale d'EUR 10 chacune.»

Ledit rapport après avoir été signés «ne varietur» par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Le capital social a été libéré à 100%, à savoir de deux millions quatre cent soixante-dix mille Euros (EUR 2.470.000.-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Julien RATHIER, directeur de sociétés, né le 18 janvier 1982 à Angoulême, France, demeurant à 21, rue Pasteur, F-16600 Magnac sur Touvre, France, F-16600 Magnac sur Touvre, France, qui sera également le Président du conseil d'administration.
 - Monsieur Serge RATHIER, gérant de sociétés, né le 9 juin 1952 à Angoulême, demeurant au 40, rue Pasteur, F-16600 Magnac sur Touvre, France.

- la société à responsabilité limitée de droit français GEPAH 2, établie et ayant son siège social à ZE de Maumont F-16600 Magnac-sur-Touvre, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême sous le numéro 753 242 346.

3. La personne suivante est appelée commissaire aux comptes de la société:

FIDU-CONCEPT SARL, réviseur d'entreprises, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L- 2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 38136.

4. La personne suivante est appelée aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Monsieur Julien RATHIER, prénommé.

5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur -délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

6. Le siège social est établi à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Lahbari et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/24856. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182250/269.

(150202825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

IPF Management I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.933.

In the year two thousand and fifteen, on the forth of September,

Before, Maître Karine Reuter, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "EGM") of the shareholders of

IPF Management I S.à r.l.

(the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 16A, avenue de la Liberté, BP585, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 175933.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, dated 28 February 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 May 2013 number 1080.

The EGM is presided by Claire Lorenzi, Chief Financial Officer, with professional address at 16A, avenue de la Liberté, L-1930, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Thibault DAXHELET with professional address in Luxemburg Grand-Duchy of Luxembourg and the EGM elects as scrutineer Claire Lorenzi, Chief Financial Officer, with professional address at 16A, avenue de la Liberté, L-1930, Grand-Duchy of Luxembourg.

The board of the EGM having thus been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is the following:

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

(A) The appearing parties are the only shareholders of the Company.

(B) The agenda is worded as follows:

1. Set the corporate object to make the Company an alternative investment fund manager (“AIFM”) in the meaning of the act of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the “AIFM Act”).

2. Increase the capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 112,500.-) to set the capital at one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) by creating and issuing one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) shares, each share having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and having the same rights and obligations as the existing shares, subscribed by the actual shareholders in the prorata of their current participation.

3. Capital increase done through incorporation of the net result of the Company as of 31st December 2014 (EUR 54,310.90) and through the capital contribution of the Shareholders (EUR 58.189.10).

4. Amend the articles 2, 5, 14.1, 14.4, 14.5, 14.6, 20 and 21 of the Company's articles of incorporation.

5. Appointment of PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative as the Company's auditors (“réviseur d'entreprises agréé”).

6. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholders resolve to amend and complete the corporate object with a view to make the Company an alternative investment fund manager and to adopt the revised article 2 on the corporate object.

Second resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 112,500.-) to raise the capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares, to an amount of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) by creating and issuing one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) shares, each share having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and having the same rights and obligations as the existing shares, subscribed by the actual shareholders in the prorata of their current participation.

Third resolution

The new shares issued have been fully paid-up through the incorporation of the net result of the Company as of 31 December 2014, amounting to fifty four thousand and three hundred and ten euro and ninety cents (EUR 54,310.90), and through the cash contribution of the shareholders amounting to fifty eight thousand and one hundred eighty nine euro and ten cents (EUR 58,189.10); cash certificate has been duly given to the notary.

Fourth resolution

Articles 2, 5, 14.1, 14.4, 14.5, 14.6, 20 and 21 of the Company's articles of incorporation are amended as follows:

“ **Art. 2. Corporate object.** The Company is an alternative investment fund manager (the “AIFM”) in the meaning of the act of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the “AIFM Act”). The Company can in this respect perform for one or more alternative investment funds (each an “AIF”) the duties specified in the appendix I of the AIFM Act, provided that it must at least perform portfolio management and risk management of the AIF.

The Company acts as general partner (actionnaire commandité gérant) of, and takes one or more management shares (actions d'actionnaire commandité gérant) in IPF Fund I S.C.A., SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé) under the Luxembourg act of 13 February 2007 relating to the specialized investment funds, as amended and which qualifies as an AIF under article 1(39) of the AIFM Act.

The Company is entitled to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to its corporate object in any form whatsoever.

On an ancillary basis, the Company is also entitled to carry out activities for its own assets and conduct any operations and activities it considered useful in this context within the limits of applicable laws.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) euro, divided into one hundred and twenty five thousand (125,000) shares with a par value of one (1.-) euro each.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of incorporation.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. The Company shall be supervised by one or more auditor(s) (the (“réviseur (s) d'entreprises agréé”), who need not be shareholders. They shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time.

The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty first of December of each year.

Art. 14. General meeting of the shareholders.

Art. 14.1. The annual General Meeting of Shareholders (the “Annual General Meeting”) shall be held, at the registered office or such other place in the municipality of the registered office as indicated in the convening notices, on the last Thursday in the month of June.

If the said day is a public holiday, the General Meeting shall be held on the next day which is a bank business day in Luxembourg.

Art. 14.4. Convening notices of all General Meetings shall be made in compliance with the Companies Act.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the General Meeting may take place without convening notices. The Board of Managers may decide that shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14.5. The General Meeting has the most extensive powers, to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits, within the limit of the AIFM Act.

Art. 14.6. The Board of Managers is authorized to distribute interim dividends, within the limit of the AIFM Act.

Art. 21. Reference to legal provisions. The Companies Act shall apply providing these articles of incorporation and the AIFM Act do not state otherwise.”

Fourth resolution

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative with registered office at 2, rue Gerhard Mercator B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, is appointed as auditor (réviseur d'entreprises agréé) until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in June 2017.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

The document having been read to the persons appearing, they signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de septembre

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«AGE») des associés d'

IPF Management I S.à r.l.

(la «Société») une société à responsabilité limitée, dûment organisée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16A, avenue de la Liberté, BP585, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 175933.

La Société a été incorporée conformément à l'acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 28 février 2013, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 mai 2013 numéro 1080.

L'AGE est présidée par Claire Lorenzi, Directrice Financière, avec adresse professionnelle au 16A, avenue de la Liberté, L-1930, Grand Duché de Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Thibault DAXHELET avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et l'AGE élit comme scrutateur Claire Lorenzi, Directrice Financière, avec adresse professionnelle au 16A, avenue de la Liberté, L-1930, Grand Duché de Luxembourg.

Le conseil de l'AGE étant ainsi constitué, la Présidente demande au notaire instrumentant d'exposer que l'ordre du jour du Conseil est le suivant:

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'exposer que:

(A) Les parties comparantes sont les seules associés de la Société.

(B) L'ordre du jour est exprimé comme suit:

1. Modification de l'objet social afin d'établir que la Société est un Gestionnaire de Fonds d'Investissement Alternatif («GFIA») au sens de la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatif (la «Loi GFIA»).

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cent euros (EUR 112,500.-) afin de porter le capital à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125,000.-) par la création et l'émission de cent douze mille cinq cent

(112,500) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes souscrites pas les associés actuels au prorata de leur participation actuelle.

3. Augmentation du capital effectuée par l'incorporation du résultat net de la Société au 31 décembre 2014 (EUR 54,310.90) et par un apport en numéraire des associés (EUR 58,189.10).

4. Modification des articles 2, 5, 14.1, 14.4, 14.5, 14.6, 20 et 21 des statuts de la Société.

5. Nomination de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, en tant qu'auditeur de la Société («réviseur d'entreprises agréé»).

6. Divers.

Les associés ont alors adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des votes:

Première résolution

Les associés décident de modifier et compléter l'objet social en vue d'établir que la Société est un Gestionnaire de Fonds d'Investissement Alternatif et d'adopter l'article 2 révisé relatif à l'objet social.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cent euros (EUR 112,500.-) et de porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cent (12,500) parts sociales, à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125,000.-) par la création et l'émission de cent douze mille cinq cent (112,500) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes souscrites pas les associés actuels au prorata de leur participation actuelle.

Troisième résolution

Les parts sociales nouvellement émises ont été entièrement libérées par l'incorporation du résultat net de la Société au 31 décembre 2014, pour un montant de cinquante-quatre mille trois cent dix euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 54,310.90), et par l'apport en numéraire des associés pour un montant de cinquante-huit mille cent quatre-vingt-neuf euros et dix centimes (EUR 58,189.10); le certificat de blocage a été donné au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Les articles 2, 5, 14.1, 14.4, 14.5, 14.6, 20 et 21 des statuts de la Société sont modifiés comme suit:

« **Art. 2. Objet social.** La Société est un gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (le «GFIA») au sens de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatif (la «loi GFIA»). La Société peut à cet égard effectuer pour un ou plusieurs fonds d'investissement alternatif (chacun un «FIA») les obligations spécifiées dans l'annexe I de la loi GFIA, pourvu qu'elle effectue au moins la gestion de portefeuille et la gestion des risques du FIA.

La Société agit en tant qu'actionnaire commandité gérant de, et prend une ou plusieurs actions d'actionnaire commandité gérant dans IPF Fund I S.C.A., SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée et qui se qualifie comme un FIA au sens de l'article 1(39) de la loi GFIA.

La Société peut accomplir toute activité se rapportant directement ou indirectement à son objet social quelle qu'en soit la forme.

De manière accessoire, la Société peut accomplir des activités relatives à ses actifs propres, et conduire toutes opérations ou activités considérées comme utile dans ce contexte dans les limites des lois applicables.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125,000.-), représenté par cent vingt-cinq mille (125,000) parts sociales d'une valeur nominale de un (1.-) euro chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale, adoptée en accord avec les dispositions applicables aux modifications des statuts.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. La Société sera contrôlée par un ou plusieurs auditeurs (le (s) «réviseur(s) d'entreprises agréé»), qui n'ont pas besoin d'être associés. Ils devront être nommés pour une période maximale de six ans, et ils seront rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment.

L'année sociale de la Société devra commencer le premier janvier et terminer le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Assemblée générale des associés.

Art. 14.1. L'Assemblée Générale annuelle des associés (l'«Assemblée Générale Annuelle») se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale se tiendra le jour suivant qui est travaillé à Luxembourg.

Art. 14.4. Les convocations aux Assemblées Générales seront effectuées en accord avec la loi sur les Sociétés.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été soumis, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation. Le Conseil de Gérance peut décider que les associés désirant assister à l'Assemblée Générale doivent déposer leurs parts cinq jours francs avant la date fixée.

Chaque associé a le droit de voter en personne ou par procuration, qui n'a pas besoin d'être un associé.

Chaque part sociale donne le droit à un vote.

Art. 14.5. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus, d'effectuer ou de ratifier tout acte qui concerne la Société. Elle devra déterminer l'affectation et la distribution des profits nets, dans les limites de la loi GFIA.

Art. 14.6. Le Conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires, dans la limite de la loi GFIA.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Les dispositions légales de la loi sur les Sociétés s'appliquent pour tout ce qui n'est pas réglé par ces Statuts et par la loi GFIA.»

Cinquième résolution

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, est nommé auditeur (réviseur d'entreprises agréé) jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des associés qui se tiendra en juin 2017.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, elles signent avec Nous le notaire, le présent acte original.

Signés: C. LORENZI, T. DAXHELET, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20313. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182338/206.

(150202935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Lpco Asset 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 188.181.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of November.

Before us Maître Eduard Delosch civil law notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

LCM Partners CO I SLP, a special limited partnership (société en commandite spéciale), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188.144 represented by its managing general partner (gérant) LCM Credit Opportunities S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered number B 187.703, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Julia Anna Szafranska, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 October 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of LPCO Asset 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having a status of a securitisation company (société de titrisation), within the meaning of the law of 22 march 2004 on securitisation, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188.181, incorporated by deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on the twenty-fourth day of June two thousand and fourteen an published in the Memorial C under number 2358 on the third day of September, two thousand and fourteen (the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch dated on the sixteenth of October two thousand and fourteen and published in the Memorial C on the twenty-first day of November two thousand and fourteen under number 3505.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirements and requests the notary to enact the following resolution:

Agenda

1. Change of the financial year of the Company and restatement of article 21 of the articles of association of the Company that shall now be stated as follows: ““The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.”

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolution:

Sole Resolution

The Meeting resolves to restate article 21 of the articles of association of the Company that shall now be stated as follows: “The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.”

For the avoidance of doubt, the currently running second financial year shall begin on the first of April of the year two thousand and fifteen, and shall end on the thirty-first of December of the year two thousand and fifteen.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the undersigned notary, this original deed.

Follows the German translation

Im Jahr zweitausendfünfzehn, am zweiten Tag des Monats November.

Vor uns, Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

LCM Partners CO I SLP, eine luxemburgische spezielle Kommanditgesellschaft (société en commandite spéciale - special limited partnership), mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 188.144, vertreten durch ihren Komplementär (gérant) LCM Credit Opportunities S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 187.703, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

hier vertreten durch Julia Anna Szafranska, attorney-at-law, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 26. Oktober 2015, ausgestellt in Luxemburg.

Besagte Vollmacht, welche von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist alleinige Gesellschafterin der LPCO Asset 1 S.à r.l, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), in Form einer Verbriefungsgesellschaft (société de titrisation), gegründet nach luxemburgischen Recht, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 188.181. Die Gesellschaft wurde am 24. Juni 2014 gemäß notarieller Urkunde durch den Notar Maître Edouard Delosch, mit Amtssitz in Luxemburg, gegründet; die Urkunde wurde am 03. September 2014 im Mémorial C Nummer 2358 veröffentlicht (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß der notariellen Urkunde von Notar Maître Edouard Delosch, mit Amtssitz in Luxemburg, vom 16. Oktober 2014, die im Mémorial C Nummer 3505 am 21. November 2014 veröffentlicht wurde.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft repräsentiert, erklärt auf alle Notifizierungsanforderungen verzichtet zu haben und bittet den Notar den folgenden Beschluss zu beurkunden:

Tagesordnung

1. Die Abänderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft und Neufassung des Artikel 21 der Satzung der Gesellschaft, der fortan wie folgt lauten soll: „Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am eindundrdreißigsten Dezember desselben Jahres.“

Nach gebührender Prüfung der einzelnen Punkte der Tagesordnung, nimmt die alleinige Gesellschafterin, und ersucht den Notar, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 21 der Satzung wie folgt zu ändern:

„Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am eindunddreißigsten Dezember desselben Jahres.“

Um Missverständnisse zu vermeiden, soll das zweite Geschäftsjahr am ersten April zweitausendfünfzehn beginnen und am einunddreißigsten Dezember zweitausendfünfzehn enden.

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen, welche dem unterzeichneten Notar dem Namen, Zivilstand und Wohnort nach bekannt sind, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. A. SZAFRANSKA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 03 novembre 2015. Relation: DAC/2015/18627. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 10. November 2015.

Référence de publication: 2015182397/110.

(150203272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Gestador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 18.014.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of September,

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "GESTADOR S.A.", a société anonyme, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 18.014, incorporated pursuant to a notarial deed on 26th January 1981, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 46 of 7th March 1981 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27th December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 810 of 5th April 2013.

The meeting is opened at 11.45 a.m with Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Flora Gibert, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sandy Roeleveld, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 10 November 2015 to Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg;

2. Subsequent amendments of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution:

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen and to amend consequently the first two paragraphs of article 2 of the articles of incorporation of the Company, which will be read as follows, with effect on 10th November 2015:

“ **Art. 2. Registered office. (first two paragraphs).** The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Strassen by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GESTADOR S.A.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18.014, constituée suivant acte notarié en date du 26 janvier 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 46 du 7 mars 1981 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 810 du 5 avril 2013.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandy Roeleveld, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 10 novembre 2015;
2. Modification subséquente des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen et par conséquent de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 2 des statuts de la Société afin de leur donner les teneurs suivantes, avec effet au 10 novembre 2015:

« **Art. 2. Siège social. (deux premiers paragraphes).** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Strassen par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, F. GIBERT, S. ROELEVELD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 septembre 2015. 1LAC/2015/30969. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015182252/111.

(150202877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

International Resorts Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.324.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of October.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of International Resorts Holding S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.324 (the Company). The Company was incorporated on June 19, 2014 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2373, page 113888, dated September 4, 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time on February 17, 2015 by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 558, page 26754, of February 28, 2015.

The Meeting is chaired by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs. Marilyn KRECKÉ, private employee, as secretary, professionally residing at the same address (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer, Mr. Gianpiero SADDI, prenamed (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau established the attendance list that, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the Shareholders represented, by the members of the Bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

Thereupon, the Chairman states and requests the notary to state the following:

I. That all the three hundred ten thousand (310,000) shares, having a par value of ten eurocents (EUR 0.10) each, of the share capital of the Company are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company with immediate effect and putting of the Company into liquidation;
2. Discharge to be granted to the directors of the Company for the exercise of their mandates;
3. Appointment of MAYFAIR TRUST S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.769, as liquidator of the Company;
4. Definition of the powers and duties of the liquidator of the Company; and
5. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Shareholders who, duly represented, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the directors of the Company for the exercise of their mandates.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint MAYFAIR TRUST S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.769, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting resolves that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law), to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law.

The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities. The Liquidator shall be authorized to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders in accordance with article 148 of the Law.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de International Resorts Holding S.C.A., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.324 (la Société). La Société a été constituée le 19 juin 2014 suivant un acte du notaire instrumentant, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2373, page 113888, daté du 4 septembre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 février 2015 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 558, page 26754, daté du 28 février 2015.

L'Assemblée est présidée par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire, Mme Marilyn KRECKÉ, employée privée, ayant la même résidence professionnelle (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mr Gianpiero SADDI, prénommé (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme les membres du Bureau.

Le Bureau a établi une liste de présence, qui après avoir été signée «ne varietur» par le représentant des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Sur ce, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les trois cent dix milles (310.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale de dix euro cents (0,10 EUR) chacune, dans le capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation de la Société;

2. Décharge donnée aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

3. Nomination de MAYFAIR TRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, en qualité de liquidateur de la Société;

4. Détermination des pouvoirs et devoirs du liquidateur de la Société; et

5. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par les Actionnaires qui, valablement représentés, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer MAYFAIR TRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et accomplir toutes les opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les boni de liquidation aux Actionnaires et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-)

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 novembre 2015. 2LAC/2015/24848. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182312/142.

(150202722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of October,

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The board of directors of Grand City Properties S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 under number B 165.560, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a notarial deed on 23 October 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Aisling Ward, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Grand City Properties S.A. pursuant to a resolution of the board of directors taken on 23 October 2015.

An excerpt of the minutes of said board resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder of the appearing person, acting in the aforementioned capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) Grand City Properties S.A. (hereinafter the "Company") was incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a notarial deed on 23 October 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) According to article 5.1 of the articles of association, the issued share capital of the Company is currently set at fourteen million twenty-four thousand one hundred and sixteen euro and fifty cents (EUR 14,024,116.50), divided into one hundred forty million two hundred forty-one thousand one hundred and sixty-five (140,241,165) shares having a par value of EUR 0.10 each, all of which are fully paid up.

3) Pursuant to article 5.2 of the articles of association, the authorized share capital is set at twenty million euro (EUR 20,000,000) and the board of directors is authorised to issue shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed with such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders.

4) The Company issued EUR 150,000,000 1.5% convertible bonds due 2019 on 24 February 2014 and EUR 125,000,000 1.5% convertible bonds due 2019 on 19 June 2014 (the "Series C Bonds"). The Company has received one conversion notice from holders of the Series C Bonds from Joh. Berenberg, Gossler and Co. KG, dated 22 October 2015, in respect of the conversion of 20 Series C Bonds with an aggregate principal amount of EUR 2,000,000 with a conversion price of EUR 9.5957 (the "Conversion Notice").

5) In its resolutions dated 23 October 2015, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand eight hundred and forty-two euro and sixty cents (EUR 20,842.60)

so as to raise it from its current amount of fourteen million twenty-four thousand one hundred and sixteen euro and fifty cents (EUR 14,024,116.50) to fourteen million forty-four thousand nine hundred and fifty-nine euro and ten cents (EUR 14,044,959.10) through the issuance of two hundred eight thousand four hundred and twenty-six (208,426) new shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.10).

In accordance with article 5.2 of the articles of association, the board of directors has decided to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders in relation to this capital increase.

6) The newly issued shares have been issued for an aggregate price of two million euro (EUR 2,000,000) by the conversion of the 20 Series C Bonds with an aggregate principal amount of EUR 2,000,000 (made sufficiently and comprehensively known to the board by the Conversion Notice), so that out of the amount of two million euro (EUR 2,000,000), twenty thousand eight hundred and forty-two euro and sixty cents (EUR 20,842.60) are allotted to the corporate share capital of the Company and the amount of one million nine hundred seventy-nine thousand one hundred and fifty-seven euro and forty cents (EUR 1,979,157.40) is allotted to the share premium account. The supporting documents of the conversion have been produced to the undersigned notary.

As a consequence of the aforementioned capital increase, the first paragraph of article 5.1 of the articles of association shall be amended, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The subscribed capital of the Company is fixed at fourteen million forty-four thousand nine hundred and fifty-nine euro and ten cents (EUR 14,044,959.10) represented by one hundred forty million four hundred forty-nine thousand five hundred and ninety-one (140,449,591) shares of a par value of ten cents (EUR 0.10) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Le Conseil d'Administration de Grand City Properties S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 sous le numéro B 165.560, constituée suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié le 23 octobre 2015, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représenté ici par Aisling Ward, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de Grand City Properties S.A. en vertu d'une résolution du conseil d'administration prise le 23 octobre 2015.

Un extrait du procès-verbal dudit conseil d'administration, paraphé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de la personne comparante, agissant en la capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) Grand City Properties S.A. (ci-après la «Société») a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et enregistré auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié le 23 octobre 2015 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts, le capital émis de la Société est actuellement fixé à quatorze millions vingt-quatre mille cent seize euros et cinquante centimes (14.024.116,50 EUR) représenté par cent quarante millions deux cent quarante-et-un mille cent soixante-cinq (140.241.165) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

3) En vertu de l'article 5.2 des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000 EUR) et le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions endéans les limites du capital autorisé, au profit des personnes et dans

les conditions qu'il jugera appropriées, et spécifiquement de procéder à cette émission sans réserver un droit préférentiel aux actionnaires existant.

4) La Société a émis 150.000.000 EUR 1,5% obligations convertibles en 2019 le 24 février 2014 et 125.000.000 EUR 1,5% obligations convertibles en 2019 le 19 juin 2014 (les «Obligations de Série C»). La Société a reçu un avis de conversion des détenteurs des Obligations de Séries C de Joh. Berenberg, Gossler and Co. KG, daté du 22 octobre 2015, relatif à la conversion de 20 Obligation Séries C d'un montant principal de 2.000.000 EUR avec un prix de conversion de 9,5957 EUR (les "Avis de Conversion").

5) Dans les résolutions datées du 23 octobre 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille huit cent quarante-deux euros et soixante centimes (20.842,60 EUR) de manière à le faire passer de son montant actuel de quatorze millions vingt-quatre mille cent seize euros et cinquante centimes (14.024.116,50 EUR) à quatorze millions quarante-quatre mille neuf cent cinquante-neuf euros et dix centimes (14.044.959,10 EUR) par l'émission de deux cent huit mille quatre cent vingt-six (208.426) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR).

Conformément à l'article 5.2 des statuts, le conseil d'administration a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant dans le cadre de l'augmentation de capital.

6) Les actions nouvelles ont été émises pour un prix global de deux millions d'euros (2.000.000 EUR) par la conversion de 20 Obligation Séries C d'un montant principal de 2.000.000 EUR (portée à la connaissance de façon suffisante et complète du conseil par les Avis de Conversion), de telle sorte que du montant de deux millions d'euros (2.000.000 EUR), vingt mille huit cent quarante-deux euros et soixante centimes (20.842,60 EUR) sont alloués au capital social de la Société et le montant d'un million neuf cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante centimes (1.979.157,40 EUR) est alloué au compte de prime d'émission. Les documents relatifs à la conversion des obligations en actions ont été présentés au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation de capital susmentionnée, le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts est modifié, lequel se lit désormais comme suit:

« 5.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à quatorze millions quarante-quatre mille neuf cent cinquante-neuf euros et dix centimes (14.044.959,10 EUR) représenté par cent quarante millions quatre cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-onze (140.449.591) actions d'une valeur de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société et chargés à raison du présent acte sont évalués à EUR 3.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. WARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34982. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182244/141.

(150202937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Hudson Euro Co. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.247.675,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.175.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Teleflex Medical Devices S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 185177,

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 26, 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Hudson Euro Co. S.à r.l.”, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72175 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 25th, 1999, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 989 dated December 22nd, 1999. The articles of association of the Company have lastly been amended by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg dated November 18th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2845 dated December 28th, 2010.

II. The Company’s share capital is set at forty-two million two hundred and forty-seven thousand six hundred and seventy-five Euros (EUR 42,247,675.-) represented by one million six hundred and eighty-nine thousand nine hundred and seven (1,689,907) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The appearing company, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to act as liquidator of the Company.

IV. The appearing company, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

V. The activity of the Company has ceased, with the exception of a remaining shareholding of a subsidiary; all the outstanding assets and more specifically the shares held in ICOR AB, a Swedish company with registered office at c/o Räkenskaparna, Margaretavägen 40, 18774 Täby, Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556570-8756, and liabilities of the Company are taken over by the sole shareholder, which is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VI. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of the date hereof.

VI. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Teleflex Medical Devices S. à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185177,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 26 octobre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. La comparante est l’associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Hudson Euro Co. S.à r.l.», ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72175 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, reçu en date du 25 octobre 1999, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 989 du 22 décembre 1999. Les statuts de la

Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 novembre 2010, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2845 du 28 décembre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante-deux millions deux cent quarante-sept mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 42.247.675,-), représenté par un million six cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent sept (1.689.907) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. La comparante, en tant qu'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société, et agir en qualité de liquidateur de la Société.

IV. La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que les dettes de la Société ont été réglées.

V. L'activité de la Société a cessé, à l'exception d'une détention dans une filiale; l'associé unique déclare que tout le passif de la Société est réglé et décide que tout l'actif, en particulier les actions détenues dans la société ICOR AB, une société de droit suédois, ayant son siège social au c/o Räkenskaparna, Margaretavägen 40, 18774 Täby, Stockholm, Suède, inscrite auprès du «Swedish Companies Registration Office» sous le numéro 556570-8756, lui est transféré et qu'il répondra personnellement de toutes les dettes et tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour; de ce fait, la liquidation de la Société est considérée comme clôturée.

VI. L'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société dissoute pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

VII. Les documents comptables et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 novembre 2015. Relation: GAC/2015/9338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182300/105.

(150203180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

High Liquidity Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.418.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of September,

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "High Liquidity Investment Fund", a société anonyme - société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.418, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25th September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1972 of 9th October 2009 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2nd February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 785 of 15th April 2010.

The meeting is opened at 11.05 a.m with Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Flora Gibert, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sandy Roeleveld, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 10 November 2015 to Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg;
2. Subsequent amendments of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *in varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution:

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen and to amend consequently the first two sentences of article 2.1, the last sentence of article 15.8 and the first sentence of article 24.1 of the articles of incorporation of the Company, which will be read as follows, with effect on 10th November 2015:

“**2.1. (first two sentences).** The registered office of the Company is established in Strassen. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Strassen by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).”

“**15.8. (last sentence).** A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in the Grand Duchy of Luxembourg.”

“**24.1. (first sentence).** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Friday in June of each year at 11.00 a.m.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé «High Liquidity Investment Fund», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.418, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972 du 9 octobre 2009 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 2 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 785 du 15 avril 2010.

L'assemblée est ouverte à 11.05 heures sous la présidence de Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandy Roeleveld, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 10 novembre 2015;
2. Modification subséquente des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen et par conséquent de modifier les deux premières phrases de l'article 2.1, la dernière phrase de l'article 15.8 et la première phrase de l'article 24.1 des statuts de la Société afin de leur donner les teneurs suivantes, avec effet au 10 novembre 2015:

« **2.1. (deux premières phrases).** Le siège social de la Société est établi à Strassen. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Strassen par une résolution du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).»

« **15.8. (dernière phrase).** La participation à une réunion du Conseil d'Administration par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et est réputée avoir été tenue au Grand-Duché de Luxembourg.»

« **24.1. (première phrase).** L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi de juin de chaque année à 11 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, F. GIBERT, S. ROELEVELD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 septembre 2015. 1LAC/2015/30962. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015182279/120.

(150202880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

M & S Mipco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 22.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 187.807.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 06 novembre 2015:

- Que John White a transféré 1,750 parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Boumemouth, Dorset.

- Que Clive Fenton a transféré 2,000 parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Boumemouth, Dorset.

- Que Nicholas William Maddock a transféré 1,000 parts sociales de classe A et 100 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que John Michael Tonkiss a transféré 700 parts sociales de classe A et 400 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que Michael Dennis Parsons a transféré 210 parts sociales de classe A et 890 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que Francis Eamon Nelson a transféré 210 parts sociales de classe A et 890 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que Michael John Jennings a transféré 500 parts sociales de classe A et 600 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que Gary Neil Day a transféré 500 parts sociales de classe A et 600 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que Nigel Sibley a transféré 450 parts sociales de classe A et 650 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que Shane Alan Christian Pauli a transféré 450 parts sociales de classe A et 650 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que Darren William Humphreys a transféré 450 parts sociales de classe A et 650 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que Stephen Bruce Secker a transféré 450 parts sociales de classe A et 650 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que Stephen Campbell Wiseman a transféré 250 parts sociales de classe A et 850 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du

Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que Paula Carole Jordan a transféré 150 parts sociales de classe A et 950 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que Kim Elizabeth Caldwell a transféré 100 parts sociales de classe A et 1,000 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

- Que Paul Woodward Hopkinson a transféré 100 parts sociales de classe A et 1,000 parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 1 livre sterling chacune, à McCarthy & Stone Limited, une société instituée et régie par le droit du Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6622199, ayant son siège social au 100, Holdenhurst Road, GB-BH8 8AQ Bournemouth, Dorset.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015182413/78.

(150203024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Mandalay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.678.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of September,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "MANDALAY S.A., SPF", a société anonyme, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 101.678, incorporated pursuant to a notarial deed on 21st June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 916 of 14th September 2004 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16th December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 514 of 26nd February 2014.

The meeting is opened at 11.25 a.m with Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Flora Gibert, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sandy Roeleveld, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 10 November 2015 to Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg;

2. Subsequent amendments of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *in* varietur by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution:

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen and to amend consequently the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company, which will be read as follows, with effect on 10th November 2015:

“ **Art. 2. (first paragraph).** The registered office is established in Strassen.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MANDALAY S.A., SPF», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.678, constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 916 du 14 septembre 2004 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514 du 26 février 2014.

L'assemblée est ouverte à 11.25 heures sous la présidence de Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandy Roeleveld, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 10 novembre 2015;
2. Modification subséquente des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante, avec effet au 10 novembre 2015:

« **Art. 2. (premier paragraphe).** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, F. GIBERT, S. ROELEVELD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 septembre 2015. 1LAC/2015/30966. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015182426/105.

(150202876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182135/10.

(150203474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

DH Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182136/10.

(150203467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

EIF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.688.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182173/10.

(150203096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.
